

SEANCE DU 4 MARS 2024

Absents :

M. Maurice STRUB, excusé – procuration écrite à M. Hubert STRUB
M. Sébastien ROSENZWEY, excusé

Secrétaire de séance : Mme Violaine MAGRIT

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande une minute de silence pour Monsieur Gérard BREYSACH, décédé subitement courant février, et qui a été conseiller municipal pendant deux mandats de 1989 à 2001.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023
2. Rapport de la Commission Agriculture
3. Rapport de la Commission Travaux
4. Rapport de la Commission Finances
5. Compte administratif 2023
6. Affectation du résultat de fonctionnement 2023
7. Cotisation à la Caisse d'Assurance-Accident Agricole
8. Remplacement de la porte d'entrée du Club-House – plan de financement
9. Convention de location d'une parcelle communale au locataire de chasse
10. Demandes de subvention
11. Elections européennes – permanence du bureau de vote
12. Divers

=+==+==+==+==+==+==+==+==+==

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 est approuvé dans son ensemble, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AGRICULTURE

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission du 22 janvier 2024.

Entrevue avec le nouveau locataire de chasse – reprise des parcelles communales de M. BERCHET

Monsieur le Maire accueille le nouveau locataire, M. Bernard SCHOTT, et lui présente les membres de la commission en souhaitant la bonne coopération entre agriculteurs et chasseurs.

M. SCHOTT confirme la reprise des parcelles communales précédemment louées à M. BERCHET, ancien locataire de chasse.

Sur demande de M. SCHOTT pour l'installation d'une cabane de chasse au niveau de l'ancienne décharge, la commission donne un avis favorable. Il y a lieu de prévoir une convention, ce cabanon devant être enlevé à la fin du bail de chasse.

Prévision des nouveaux baux pour la période du 11.11.2024 au 10.11.2033

Monsieur le Maire informe que les propriétés communales de terre et prés prennent fin le 11 novembre 2024. Il y aura donc lieu de vérifier ou de mettre en conformité le nouveau cahier des charges, ceci conformément à la réglementation en vigueur. L'aide de la chambre d'agriculture pourra être sollicitée.

Traitement des bois en limite des parcelles louées

Il a été constaté que le long des fossés ou en limite de parcelles, de nombreux bois sont tombés suite à la maladie de la chalarose. La commission donne un avis favorable et encourage les exploitants à procéder aux coupes de nettoyage en conséquence.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION TRAVAUX

M. Hubert STRUB présente le rapport de la commission du 12 février 2024.

Projet terrain 1 rue Haute

M. le Maire informe la commission qu'un investisseur est intéressé par le terrain et que celui-ci a déjà réalisé un projet. Ce projet est présenté aux membres de la commission qui donnent un avis favorable.

Travaux voirie

M. le Maire et M. Hubert STRUB font l'énoncé des différents devis qui ont été demandés :

- mise en place d'un gravillonnage rue Haute selon devis de COLAS : 6 515 € HT
- mise en place d'un gravillonnage rue de l'Ecole selon devis de COLAS : 3 036 € HT
- réfection de l'entrée de la rue du Château selon devis de COLAS : 4 616 € HT

M. Hubert STRUB précise qu'il faudra également prévoir :

- le marquage et le gravillonnage du dos d'âne rue Principale selon devis de l'entreprise SIGNATURE pour 840 € HT
- un traçage ainsi que des panneaux ludiques pour sécuriser les entrées et sorties des écoles

Chemin piéton rue Haute

M. le Maire propose aux membres de la commission d'effectuer l'aménagement de ce passage en même temps que les deux propriétaires voisins feront aménager leur clôture. Le devis de l'Entreprise BICK s'élève à 9 294 € TTC. Ces travaux sont prévus par les propriétaires voisins courant 2024. Il y a aussi lieu de prévoir une gaine pour alimentation éventuelle d'un éclairage. La commission donne un avis favorable.

Divers

Les membres de la commission sont informés que :

- Suite au passage de l'entreprise VOEGELE, il y a lieu de prévoir le remplacement de la martellerie des cloches de l'église pour 2 505 € HT. L'horloge mère est également vétuste, son remplacement doit être envisagé suite à la constatation du dérèglement inopiné du pilotage pour 3 798 € HT. Monsieur le Maire reprendra contact avec l'entreprise pour se faire confirmer l'urgence de ces travaux qui sont subventionnables, et prévus selon le cas au budget 2024 ou 2025 après accord du conseil municipal.
- CERTIFEU a effectué un contrôle pour la mise en conformité des bâtiments publics. Un devis a été réalisé pour un montant de 576 € TTC pour la mairie, et un devis pour un montant de 200 € TTC pour l'école maternelle.
- Des stores doivent être installés à l'école maternelle. Le devis de Repar'Stores pour l'achat et l'installation s'élève à 2 052 € TTC. M. Hubert STRUB propose de trouver une solution moins onéreuse en installant des stores vénitiens qu'il faudra compléter par un système d'opacité pour le haut des fenêtres.
- Un montant de 2 000 € est proposé pour poursuivre l'aménagement paysager des entrées du village.
- Il faudra faire installer un hydrant rue de l'Ecole, celui de l'angle de la rue Principale et de la rue de l'Ecole (devant le n° 8 rue Principale) ayant été déplacé devant le n° 12 rue Principale.

M. le Maire indique également que la douche a été remplacée dans l'appartement rue de l'Ecole, et du changement de locataire.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission qui s'est tenue le 20 février 2024.

Etude du compte administratif 2023

Après étude des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de 2023, données vérifiées avec les services de la Trésorerie, le Maire communique l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 71 946,27 €. La section d'investissement fait apparaître un déficit de 63 695,44 €, et par conséquent, le résultat de clôture de l'exercice est très faible et s'élève à 28 294,12 €, dû principalement aux frais liés à la démolition de la maison Rue Haute et au remboursement du prêt relais de 40 000 € contracté en 2021 pour le financement du mur du cimetière.

Il conviendra de reconstituer de la trésorerie, la marge de manœuvre étant très limitée, dans l'attente du remboursement des prêts.

Préparation budgétaire 2024

La commission étudie les dépenses et les recettes de fonctionnement pour 2024, en tenant compte du compte administratif 2023. Le budget de fonctionnement s'élève à 401 484 €, en baisse de près de 47 000 €, au vu du résultat de fin d'exercice 2023.

Le budget d'investissement proposé s'élève à 264 568 €. En dehors des petites dépenses déjà engagées, le Maire souligne que les dépenses inscrites au budget ne seront effectuées que si la trésorerie le permet et en fonction des recettes perçues, notamment sur l'éclairage public et les subventions éventuelles afférentes à ces travaux. Le cas échéant, un prêt relais sera sans doute nécessaire, dans l'attente du versement des subventions. Le Maire informe également que le diagnostic sur l'éclairage public sera présenté par Electricité de Strasbourg le 28 février, et permettra également d'avoir une visibilité sur la nécessité d'entreprendre ces travaux, en fonction du retour sur investissement. D'autre part, le Maire informe que la commission travaux a émis une orientation favorable sur un projet de construction par un investisseur à l'entrée de la Rue Haute, qui donnerait lieu dans ce cas à la vente du terrain et permettra un apport financier à la commune. Il reste à voir si cette vente est soumise à la TVA.

La commission émet un avis favorable au budget proposé qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 25 mars 2024.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les dépenses et les recettes de l'année 2023.

Après avoir étudié toute la situation financière, le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Violaine MAGRIT, Adjointe au Maire,

APPROUVE, à l'unanimité :

- le Compte Administratif 2023 qui est identique au compte de gestion du receveur, et qui s'énonce comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	328 275,96 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	465 838,39 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	194 880,35 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	85 612,04 €
<u>EXCEDENT GLOBAL :</u>	28 294,12 €

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 137 562,43 €,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	65 615,56
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	71 946,87
EXCEDENT AU 31.12.2023	137 562,43
Solde disponible	137 562,43
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (1068)	109 268,31
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	28 294,12

7. COTISATION A LA CAISSE D'ASSURANCE-ACCIDENT AGRICOLE

Le Maire informe le Conseil que les cotisations foncières de l'assurance accidents-agricole s'élèvent à 8 822 € pour la commune d'Uttenheim en 2024.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de verser un montant de 3 500 € à la Caisse d'Assurance Accidents-Agricole au titre de la cotisation foncière de l'exercice 2024, par affectation du produit de la location de la chasse

8. REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DU CLUB-HOUSE – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en date du 23 octobre 2023 pour le remplacement de la porte d'entrée du Club-House. Il fait part de la nécessité de délibérer à nouveau pour approuver le plan de financement modifié, portant sur le montant de la demande de subvention au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de faire effectuer les travaux de remplacement de la porte du Club-House pour un montant de 3 773,12 € HT, soit 4 527,74 € TTC auprès de la Société FMS
- de charger le Maire de demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 3 018 € correspondant à 79,99 % du montant HT des travaux
- d'approuver le plan de financement de l'opération qui prévoit une subvention au titre de la DETR de 3 018 € et un autofinancement de 755,12 €
- d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2024

9. CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU LOCATAIRE DE CHASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil, que lors du bail de chasse du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, l'ancien locataire, M. Jean-Louis BERCHET, avait également signé une convention pour la location de la parcelle communale de l'ancienne décharge sise Section 5 parcelle 20 d'une superficie de 112, 90 ares. Après négociations, le nouveau locataire, M. Bernard SCHOTT, a donné son accord pour relouer cette parcelle dans le cadre du nouveau bail allant du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 au prix annuel de 300 €.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de louer, pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, à Monsieur Bernard SCHOTT la parcelle cadastrée Section 5 n° 20, pour un montant annuel de 300 €
- d'autoriser le Maire à signer la convention de location

10. DEMANDES DE SUBVENTION

10.1 Amicale des Maires

Monsieur le Maire expose que l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein a pour mission de favoriser la convivialité et l'animation des collectivités. Les ressources financières de l'amicale sont constituées des cotisations des maires du canton, et des subventions que peuvent lui accorder les collectivités territoriales. Lors des assemblées générales, l'Amicale des Maires fait appel à la générosité des communes, en sollicitant une participation minimum de 0,10 € par habitant et par an. Le Maire propose de verser une subvention de 60 € comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de 60 € à l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein pour 2024

10.2 Autres subventions

Le Maire fait part des demandes de subvention réceptionnées.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de 50 € à chacune des associations suivantes :
 - Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
 - Association Régionale « L'Aide aux Handicapés Moteurs » (ARAHM)
 - Ecole Alsacienne de chiens guides d'aveugles
 - Banque alimentaire du Bas-Rhin

11. ELECTIONS EUROPEENNES – PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire soumet au conseillers municipaux une proposition de permanences pour les élections européennes qui se tiendront le 9 juin.

12. DIVERS

1. Sur proposition du Maire, la date du dimanche 24 novembre a été retenue pour le repas de fin d'année des seniors.

2. Le Maire fait part des prévisions d'effectifs scolaires des 3 prochaines années tenant compte des naissances. En fonction de ces éléments, et au vu des seuils, aucune fermeture de classe n'est à envisager.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22H10.